

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2026/42

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt six et le cinq juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de M Philippe BOUNIARD.

Date de convocation : le 29 mai 2026

Nombres de membres du Conseil municipal : 19 - En exercice : 19 - Présents : 16
Votants : 16

Résultat du vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Philippe BOUNIARD, Carole THOMAS, Pierre LAULAGNET, Caroline DELAVEAU, Sylvain VARENNE, Julien MOUILLOT, Sophie ALLEOUD, Michel PREVOST, Philippe EUVRARD, Catherine LEYNON, Bala BOUAZZA, Elodie SAPIN, Jonas MOUDDEN, Jocelyn GAUTHIER, Marie-Odile ROUX-GUIGON, Mathieu TESTON

Excusé(e)s : Jérôme MERCOYROL a donné procuration à Marie-Odile ROUX-GUIGON
Sonia LUCAS a donné procuration à Catherine LEYNON
Sarah MARION a donné procuration à Carole THOMAS

Absent(e)s :

Madame Carole THOMAS a été élue secrétaire

Objet : Élection des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs.

VU le code électoral,
VU Décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

VU la circulaire du Ministère de l'Intérieur n° INTP2611651C du 06 mai 2026 portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2026-05-22-00010 fixant pour chaque commune du département de l'Ardèche le nombre de délégués titulaires et suppléants à élire pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 ainsi que le mode de scrutin applicable,

.../...

1 – Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres les plus jeunes, à savoir :

M LAULAGNET – M GAUTHIER Jocelyn – M MOUDDEN Jonas – M TESTON Mathieu -

La Présidence du bureau est assurée par le Maire.

2-Mode de scrutin :

Le Maire a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panache ni vote préférentiel.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le Conseil municipal devait élire 5 délégués titulaires et 3 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté que 1 liste de candidats avait été déposée.

3- Déroulement du scrutin :

A l'appel de son nom chaque Conseiller municipal a déposé dans l'urne son enveloppe.

Après le vote du dernier Conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

4- Résultat de l'élection :

- Nombre de Conseillers présents et représentés : 19
- Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19

NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE	SUFFRAGES OBTENUS	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS OBTENUS	NOMBRE DE SUPPLÉANTS OBTENUS
Liste BOUNIARD	19	5	3

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

5 – Proclamation des élus :

La liste de Monsieur Philippe BOUNIARD obtient l'intégralité des sièges à pourvoir.

Sont proclamés élus délégués : - Michel PREVOST
- Caroline DELAVEAU
- Jonas MOUDDEN
- Carole THOMAS
- Julien MOUILLOT

Sont proclamés élus suppléants : - Sophie ALLEOUD
- Philippe EUVRARD
- Catherine LEYNON

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 05 juin 2026.

La secrétaire de séance,
Carole THOMAS



POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 05 juin 2026
LE MAIRE,
Philippe BOUNIARD.

